

Département du Var

**MAIRIE  
DE  
SAINT-ZACHARIE**



1, cours Louis Blanc  
Code Postal : 83640  
Tél. 04.42.32.63.32

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20/03/2023

ID : 083-218301208-20230320-013032023-AU



## DECISION MUNICIPALE N° 013/03/2023

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

**Vu** le Code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1 ;

**Vu** le cahier des Clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux ;

**Vu** la délibération municipale n° 06/03 en date du 22/06/2020 portant délégations attribuées à M. Le Maire et plus particulièrement l'alinéa 4, selon lequel M. Le Maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Considérant** qu'une consultation dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée, composé de 8 lots, a été publiée le 19/10/2022 sur le site de dématérialisation, pour l'aménagement de l'ancien Hôtel de Ville ;

### DECIDE

A l'issue de la procédure :

**Article 1 :** D'attribuer le lot n° 4 « **Menuiseries extérieures/intérieures** » à la SARL BER BOIS – 25, rue André Marie Ampère – la Verdière 1 – 13880 VELAUX.

Pour un montant total HT de : 14.092,85 €, soit 16.911,42 € TTC

**Article 2 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 3 :** La Directrice des Affaires Générales et le comptable public assignataire de Brignoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Zacharie, le 20 mars 2023

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB